

➔ MONTAGE DE VOTRE PROJET

1. Prise de contact avec SNA

Seine Normandie Agglomération (SNA) vous mettra en relation avec les chambres consulaires (CCI ou CMA).

Celles-ci vous accompagneront sur :

- l'étude du projet d'investissement de l'entreprise,
- le montage et l'instruction du dossier Fisac.

2. Constitution du dossier

Liste des pièces à fournir :

- dossier de subvention Fisac complété et signé,
- devis détaillés des travaux,
- photos de l'entreprise avant travaux et simulation après travaux,
- copie de l'inscription à l'un des registres du commerce et des sociétés et/ou du répertoire des métiers (K ou KBIS),
- copie des 3 derniers bilans de l'entreprise,
- demande de déclaration préalable/autorisation de travaux,
- copie du bail commercial,
- copie des statuts (si société),
- justificatif des concours bancaires,
- RIB.

3. Examen de votre projet

Au dépôt de votre dossier complet, vous recevrez un accusé de réception de SNA vous autorisant à démarrer les travaux.

4. Paiement de la subvention

Après la visite de fin de chantier, et à réception des factures acquittées, la subvention vous sera versée.

IMPORTANT !

Aucun dossier ne pourra être pris en compte si les travaux sont engagés **avant** l'accusé de réception d'un dossier complet.

Crédits photographiques : Sylvain Bachelar, Shutterstock.com - Conception : service Communication - Impression : Lescares Théo - 27120 Douains
10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org
IMPRIM'VERT*



CONTACTS



Seine Normandie Agglomération

Nathanaëlle Guillermin
06 02 02 47 33
nguillermin@sna27.fr



Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie (CCIPN)

Carole RICHARD
02 32 38 81 10
carole.richard@normandie.cci.fr

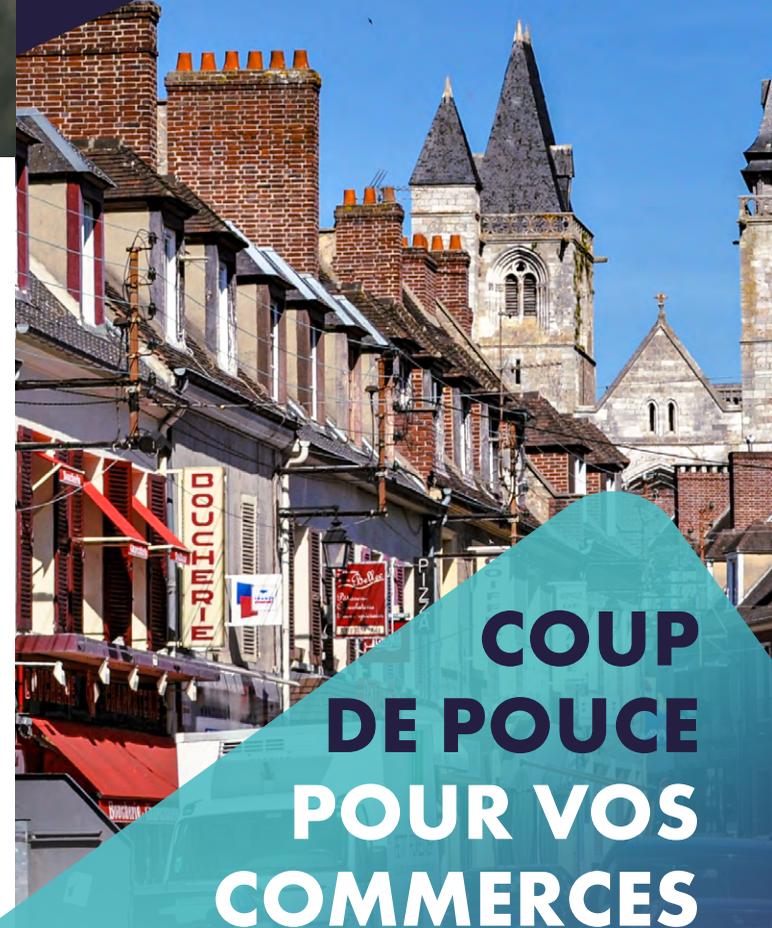


Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Normandie

Denis HARDET
02 32 39 41 81
dhardt@cma-normandie.fr

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

Subvention
FISAC



COUP DE POUCE POUR VOS COMMERCES



NOUS VOUS AIDONS À MODERNISER VOTRE COMMERCE

“ Parce qu’un commerce moderne, accessible, sécurisé et bien décoré, ça incite à y rentrer ! ”

Grâce au Fisac, des aides sont mobilisables pour financer des travaux de modernisation et d’embellissement de votre commerce.

Il ne reste plus que quelques mois pour en profiter !

QUEL TYPE D’AIDES ?

Aménagements uniquement intérieurs **OU** extérieurs

Jusqu’à 30 % du montant HT des travaux éligibles

Plancher de travaux éligibles : 3 000 € HT minimum

Plafond d’aides : 4 500 € maximum

Accessibilité seule :
subvention de 3 000 € HT maximum

Aménagements intérieurs **ET** extérieurs

Jusqu’à 40 % du montant HT des travaux éligibles

Plancher de travaux éligibles : 3 000 € HT minimum

Plafond d’aides : 6 000 € maximum

DES TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION ET L’ÉTAT.

→ POUR QUI ?

- les entreprises artisanales, commerciales et de services inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, qui présentent une situation financière saine,
- les entreprises qui justifient d’un chiffre d’affaires hors taxes inférieur à 1 million d’euros (ce chiffre s’entend par entreprise, et non par établissement quand il y a des établissements secondaires), avec une surface de vente inférieure à 300 m²,
- les créateurs ou reprenants d’entreprises.

→ POUR QUOI ?

- la rénovation de vos devantures commerciales,
- les aménagements intérieurs et/ou extérieurs destinés à faciliter l’accessibilité de vos entreprises aux personnes à mobilité réduite,
- la modernisation de votre point de vente et la sécurisation de vos locaux,
- le développement de l’outil de production.

EXEMPLE D’ACCOMPAGNEMENT AVANT/APRÈS



Ne sont pas éligibles au titre de la circulaire du 22 juin 2009 relative au Fisac :

les pharmacies et les professions libérales, les grossistes, les succursales, les banques et assurances, les activités liées au tourisme, les hôtels restaurants et les restaurants gastronomiques.